



Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation pour le Déménagement situé rue Marcel SEMBAT le mercredi 20 juillet 2022

Arrêté n° AR 2022-1663

Le Maire de Montrouge ;

Vu le code général des collectivités territoriales, spécialement les articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants,

Vu le code de la route, et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18, et R411-25 à R411-28,

Vu l'article R610-5 du code pénal,

Considérant la demande écrite en date du 29 juin 2022 de la Société FIDESS Déménagement pour le compte de Monsieur TINTI Greg, qui doit procéder au stationnement de véhicules utilitaires pour les besoins d'un en/déménagement, il y a lieu de réglementer le stationnement comme suit :

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation sera interdite, comme suit :

Le mercredi 20 juillet 2022 de 08h00 à 12h00

Rue Marcel SEMBAT, la rue étant à sens unique et le stationnement très difficile, afin faciliter le bon déroulement du déménagement, une signalisation adéquate devra être apposée par la Société de déménagement.

Article 2 : La signalisation réglementaire matérialisant cette disposition sera mise en place par les services techniques de la Ville, 48h00 à l'avance

Article 3 : Le non-respect des dispositions des articles 1 et 2, fera l'objet de verbalisation conformément à la législation en vigueur, les véhicules en stationnement seront mis en fourrières conformément aux prescriptions de l'article R 417 -10 du code de la route.

Article 4: Aux termes de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté est susceptible de recours dans les deux mois qui suivent sa notification. Le tribunal compétant en cas de recours contentieux sera le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Article 5: Monsieur le Commissaire, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la directrice des Services Techniques, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de la Police de Montrouge,
- LA Société INDIGO, en charge de la gestion du stationnement de surface ;
- Société FIDESS Madame ALLEGRE
- Monsieur TINTI Greg

Fait à Montrouge, le 30/06/22

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu,
De la publication le **06 JUIL. 2022**



Le Maire Adjoint

Marie-Sophie LESUEUR